

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Marie-Josée Lévesque directrice générale / secrétaire trésorière de la dite municipalité, que les membres du conseil municipal statueront à une demande de dérogation mineure lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le 6 juillet 2020 à 19h30 à la salle municipale situé au 2590, rue principale.

Nature et effet de la demande

Lot #5 876 657, rue principale

La dérogation mineure est demandée afin de rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal entre deux bâtiments principaux existants.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande le 6 Juillet 2020 à 19h30 à la salle municipale au 2590, rue Principale.

Fait à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 19 juin 2020.



Marie-Josée Lévesque
Directrice générale / sec. très.